



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 6 décembre 2023

Délibération n°51/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 23 novembre 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,
Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU,
Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à madame Martine PINVILLE), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs présents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Hélène GINGAST.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	6
Votants	15

Objet : Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis 2023 – Décision Modificative N°2

Le budget primitif 2023 du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, voté le 15 mars 2023, a permis de couvrir les engagements pris pour l'année 2023 lors de la présentation des orientations budgétaires.

Une décision modificative n°2 vous est présentée afin de procéder aux mouvements budgétaires destinés permettre la passation des écritures liées aux amortissements des immobilisations 2023, à une intégration en compte définitif ainsi qu'à des réimputations.

Investissement : ouverture de crédits

Dépenses Chapitre 040	20 000 €	1391 – Subventions d'investissement
Recettes Chapitre 040	20 000 €	2804 – Amortissements des immobilisations incorporelles / Subventions d'équipement versées

Fonctionnement : ouverture de crédits

Dépenses Chapitre 042	20 000 €	6811 – Dotations aux amortissements
Recettes Chapitre 042	20 000 €	777 – Recettes des subventions d'investissement

Investissement : ouverture de crédits

Il s'agit ici d'intégrer les avances versées au syndic de copropriété du bâtiment situé au 3 Traversière pour la réfection de la toiture. Les travaux ayant été réalisés les avances sont à intégrer en compte définitif.

Dépenses Chapitre 041	14 780 €	21321 – Immeubles de rapport
Recettes Chapitre 041	14 780 €	238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles

Investissement : ouverture de crédits

Une subvention perçue sur l'exercice 2022 doit faire l'objet d'une modification d'imputation. Les travaux financés [réhabilitation du 164 rue de Bordeaux] n'étant pas commencés, la recette doit être imputée au compte 1321.

Dépenses Chapitre 13	59 700 €	1311 – Subventions d'investissement amortissables / Etat
Recettes Chapitre 13	59 700 €	1321 – Subventions d'investissement non amortissables / Etat

Investissement : ouverture de crédits

Dans le cadre de la DM 1 votée par le comité syndical le 21 juin 2023 (délibération 25) une ouverture de crédits avait été prévue afin de passer les écritures liées à la sortie d'une partie du bâtiment Le Nil transférée à l'Etat.

Une ouverture de crédits complémentaires vous est proposée afin de sortir de l'actif l'intégralité de la partie du bâtiment transférée à l'état, ainsi que l'intégralité des subventions ayant participé à son financement.

Dépenses d'ordre Compte 041	979 363.86 €	132 / Subventions d'investissement
Recettes d'ordre Compte 041	979 363.86 €	21318 / Autres bâtiments publics : 880 663.30 € 2184 / Mobilier : 98 700.56 €

.....
Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- adoptent la Décision Modificative n°2 au Budget 2023, telle qu'elle est proposée.

Le Président,
Philippe BOUTY

